

Le journal de

STEENWERCK



9^{ème} Biennale de Steenwerck Internationale de la Céramique

Les **30 & 31 mai** 2015
de **10h à 19h** Parc des Iris



Invité d'honneur
Capri

Animations Expos Marché
Entrée Libre



TERRETOUS - 06 24 80 36 57 - terretous.blogspot.com

Sommaire

Editorial de Joël Devos
Etat-civil
Rencontres & Collectes
Comptes rendus du conseil municipal
Comprendre le budget municipal
Résultats des élections départementales
Les incivilités à Steenwerck
L'accueil de loisirs de Steenwerck : visite à Nausicaa
Home des Jeunes - séjour pour les ados
Accueils de loisirs des vacances de Printemps
Accueils de loisirs des vacances d'été
Du côté des séniors
Communication de Solidarité Handi-Flandres
Des nouvelles de l'ADMR
L'association Pays de Flandre Tourisme
Lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Information de l'Espace Info Energie
La fête de la Sainte Barbe
9^{ème} Biennale de la Céramique à Steenwerck
Le Tir du Roy des Archers
Quoi de neuf à l'école Saint Joseph ?
Allo Ass Mat : vente de fringues
Demandez le programme du Musée de la vie Rurale !
13^{ème} édition de la promenade contée familiale
Des nouvelles de la Médiathèque de la Croix du Bac
En direct de la Médiathèque du Bourg
L'USC vous fait parler
Atelier Danse : Gala et Danse Windows
La Roue Libre : brevet cyclotouriste du 8 Mai
La 40^{ème} édition des 100 km à pied de Steenwerck
Des nouvelles du Basket Club Steenwerckois
Bilan du 4L Trophy 2015
Loto à la Salle des Sports
Communication de la Préfecture
L'agenda de l'été
Engagement pour les jardins fleuris

Directeur de la publication :
Joël Devos
Directeur de la rédaction :
Joël Devos
Rédaction :
Mairie & associations
Photos :
Mairie & associations
Secrétariat & Impression :
Michel Forceville
Dépôt légal :
03 Juin 2008

Journal gratuit

Edito

Chers steenwerckois,

Comme chaque année à pareille époque, la préparation du budget requiert l'attention des services municipaux et des élus.

Cette année, deux décisions du Gouvernement ont rendu ce travail particulièrement délicat : Le report sur les Collectivités locales d'une partie du plan d'économies de **50 milliards d'euros** par une baisse de ses Dotations .

l'institution de nouvelles charges pour la commune, à l'image des nouveaux rythmes scolaires.

Ainsi, après une diminution de **20 034 €** en 2014, la Dotation de l'Etat baisse de **69 438 €** en 2015 , **118 841 €** l'an prochain et **168 245 €** en 2017.

A titre de comparaison, cette diminution de dotation représente l'équivalent de **9,6% des impôts locaux payés** par les Steenwerckois cette année, de **16 %** en 2016 et de **23 %** en 2017 !

La réforme scolaire, quant à elle, laisse une part à charge communale de près de **40 000 €** malgré les aides de l'Etat et de la CAF finançant en partie ce nouveau dispositif.

Baisse de ressources, nouvelles compétences, charges nouvelles générées par les importants mais indispensables investissements réalisés sur la commune depuis 2008, le projet de budget s'annonçait comme un périlleux mais incontournable exercice d'équilibriste.

Le Conseil municipal a du faire des choix et en assume pleinement la responsabilité :

Maintien de la qualité de service aux écoles et à la jeunesse (ALSH).

Maintien de la qualité des Temps d'Activité Périscolaires (réforme scolaire)

Maintien de l'intégralité des aides au tissu associatif remarquable de la commune, contrairement aux baisses constatées dans plusieurs communes voisines.

Poursuite des investissements sans alourdir la charge de la dette.

En parallèle, les charges à caractère général sont réduites de **13,31 %**, les dépenses de personnel diminuées de **0,43 %**, soit une baisse prévue de nos dépenses de fonctionnement de **121 000 €**.

Néanmoins, afin de tenir nos engagements et pour anticiper les baisses de ressources à venir, une augmentation de la fiscalité a été décidée.

Même si une hausse d'impôts est rarement perçue avec enthousiasme, il convient d'observer que **l'impôt moyen** payé par chaque habitant de Steenwerck reste malgré tout très inférieur à la moyenne des communes de même dimension et se situe parmi les plus faibles du secteur (voir pages suivantes).

Soyez assurés que l'intérêt général et le bien-être de tous ont déterminé nos choix et nos décisions.

Bien Cordialement
Joël Devos

Etat civil

Naissances

DOURNEL Lucas	23C rue de la Gare	né à Armentières	le 27 décembre 2014
MOREL Sacha	16 rue du Mortier	né à Armentières	le 27 janvier 2015
GRONIER Elyne	31 Rés. des Prés du Bourg	née à Armentières	le 27 janvier 2015
MAHIEUX Zack	27ter Place du Gl de Gaulle	né à Armentières	le 06 février 2015
STRICANNE Lucile	14ter rue de l'Épinette	née à Armentières	le 30 janvier 2015
PECQUEUR Apolline	6 rue de Pype	née à Armentières	le 03 mars 2015

Mariages

LIPPENOO Kévin et HUIVAERE Elisabeth	le 14 février 2015
ZAOU Laouni et LERMY Laurence	le 14 février 2015

Décès

BOURGOGNE épouse GUESTIN Olga	24 rue du Stade	à Steenwerck (92 ans)
DUBREUCQ veuve FRANCOIL Léa	41 Rés. des Prés du Bourg	à Armentières (69 ans)
GILLE épouse BOUSSEKEY Maria	10 rue de la Rabette	à Steenwerck (91 ans)
SAGOT épouse PRINCE Ferdinande	5 rue de la Gare	à Lomme (74 ans)
VANCAYZEELE André	24 rue du Stade	à Steenwerck (87 ans)
DELANGUE veuve BUNS Claire	5 Hameau du Tas de Bois	à Armentières (92 ans)
SEINGIER Michelle	9 rue du Funquereau	à Lille (79 ans)
MARMET Jean Pierre	47 rue du pont d'Achelles	à Lille (66 ans)
PETIT Jean	24 rue du Stade	à Steenwerck (86 ans)

Les personnes ne souhaitant pas figurer sous notre rubrique Etat Civil doivent le faire savoir en Mairie, que ceci les concerne personnellement ou concerne un parent.

Rencontres

- ♦ Le Maire et les Adjointes : sur rendez-vous en Mairie
- ♦ JP. Allossery, Député : 2 rue de Lille à Hazebrouck, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 17 h 30 . Tél. : 03.28.42.20.48
- ♦ Béatrice Descamps, conseillère départementale : contacter la Mairie de Meteren au 03.28.49.04.08
- ♦ M. Vandevorde, Conseiller Général : le 1^{er} samedi du mois
- ♦ Assistante sociale: 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14 h à 16 h à la Maison Leplus
- ♦ Consultation des nourrissons : 3^{ème} vendredi du mois de 14 h 30 à 16 h 00 à la Maison Leplus (anciens locaux de l'ADMR)
- ♦ Sécurité sociale : permanence tous les jours de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 au CCAS rue d'Ypres à Bailleul. Pour un rendez-vous ou un accueil personnalisé, contactez le 03.20.44.38.11
- ♦ PROBTP : 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois : le matin, de 9 h à 12 h sans rendez-vous ; l'après-midi de 14 h à 17 h sur rendez-vous à la Maison Leplus. Contactez le 03.20.12.35.35.
- ♦ Mr Vandebossche, conciliateur de justice : sur rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 13 h 30 à 17 h 30 en Mairie de Bailleul (2^{ème} étage, salle des formations).
- ♦ RAM (Relais Assistante Maternelle) : permanences d'accueil au public :
 - chaque vendredi de 16 h à 18 h
 - permanences téléphoniques : chaque mardi de 11 h 30 à 12 h 30.
 - pour tous renseignements, contactez Anne LEBRUN, animatrice et responsable du RAM au 03.28.41.71.65
- ♦ Espace Info Energie : pour un rendez-vous ou un renseignement, appelez le 03.62.53.25.16. Permanence le deuxième mercredi après-midi du mois à la Maison Leplus.

Collectes

- ♦ Vêtements : un container «Le Relais» est mis à votre disposition près des ateliers municipaux rue du Saule
- ♦ Verre : des cubo-verres sont mis à votre disposition près des ateliers municipaux rue du Saule et à proximité de l'abri-bus de La Croix du Bac
- ♦ Huiles de vidange : possibilité de les déposer aux ateliers municipaux, rue du Saule, aux heures d'ouverture uniquement : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- ♦ Déchets verts : une benne est à votre disposition, aux ateliers municipaux, rue du Saule, pour les feuilles, l'herbe et les branches (diamètre maximum 5 cm)
- ♦ Déchetteries :
 - à Bailleul, route de la Blanche Maison
 - à Nieppe, zone artisanale rue de Warnave
 - à Estaires, rue du Courant
- ♦ Cartons et papiers : 52 rue de la Gare à Steenwerck

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 19 mars 2015

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne-Vanecloo, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Gontran Verstaen, Philippe Sonnevillie, Amandine Labalette-Tranchant, Catherine Oden, Monique Laporte, Pascal Thellier, Laurent Henneron.

Donnent procuration : Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput, Katia Decalf à Claude Frenois, Bénédicte David à Philippe Sonnevillie

1. Débat d'orientation budgétaire 2015

Depuis que la commune de Steenwerck dépasse 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire et précède le vote par le conseil municipal dudit budget.

Monsieur le Maire présente les éléments de contexte national, une synthèse des investissements réalisés lors du budget écoulé, les perspectives en matière de fiscalité, l'état de la dette puis les principales orientations proposées dans le cadre du budget primitif 2015.

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au niveau national, la Loi de Finances 2015 prévoit un plan d'économies de 50 milliards d'euro, afin de permettre aux déficits publics de revenir sous la barre des 3 % pour 2017.

Pour notre commune, cet objectif va entraîner une baisse de la Dotation Globale de fonctionnement versée chaque année par l'Etat. A l'horizon 2017, la baisse de cette subvention indispensable au fonctionnement de la commune s'élèvera à 168 245 €.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2014

Pour l'exercice 2014, la commune a réalisé les investissements suivants :

Agencements et aménagements de terrains :

- Aménagement d'un plateau surélevé rue de Bailleul
- Réalisation d'une aire de stationnement/manœuvre aux ateliers municipaux et à la caserne des pompiers
- Réfection du parking du Stade (rue de Nieppe)
- Reconstruction d'un mur mitoyen au Parc des Iris
- Mission d'étude préalable et de suivi des travaux pour l'aménagement du carrefour de la Croix du Bac
- Extension du réseau d'eau potable pour déplacement du poteau d'incendie rue de Nieppe

Bâtiments : travaux réalisés par entreprises :

- Maison Decanter: Réhabilitation du bâtiment et création d'une salle de répétition pour l'Harmonie municipale
- Salle omnisports: Achèvement des travaux de construction de la salle des sports et du dojo
- Eglises : Remplacement des chéneaux de l'Eglise de la Croix du Bac et du moteur de la cloche de l'Eglise de Steenwerck

Bâtiments : travaux réalisés en régie :

- Maison Decanter: Travaux d'électricité et de chauffage
- Ecole maternelle du Tilleul: Isolation du plafond du dortoir
- Salle omnisports: Installation du contrôle d'accès du bâtiment, réalisation de pistes de pétanque
- Home des Jeunes et local informatique: Travaux de peinture des façades extérieures
- Musée de la vie rurale: Extension d'une réserve et changement de l'éclairage de la cuisine et de la mercerie
- Mairie, Gîte les Iris, Ecole primaire du Tilleul: Pose de nouveaux stores
- Salle du rythme : pose de parquet

Achat de matériel et mobilier divers :

- Acquisition de radars pédagogiques
- Acquisition de divers panneaux de signalisation et mobilier de voirie
- Extincteurs pour bâtiments communaux
- Outillage services techniques
- Matériel pour l'entretien (aspirateurs, monobrosses, chariot de ménage)
- Achat d'ordinateurs : 3 PC portables + 4 PC
- Armoires de rangement pour les services administratifs
- Vestiaires et armoires de rangement pour les produits d'entretien
- Mobilier pour le gîte des Iris: canapés, télévision, armoire, lits, lave-vaisselle
- Chaises pour la salle de répétition de l'Harmonie
- Bancs et manges-debout pour la Salle omnisports
- Matériel pour les TAP et ALSH (four à céramique, tentes, lecteur CD)

FISCALITE

Dans le cadre du pacte financier établi entre la Communauté de communes de Flandre Intérieure et les communes membres, les taux des impôts communaux ont diminué en 2014.

En outre, des abattements communaux ont été votés fin 2014 en raison de la suppression des abattements de taxe d'habitation de l'ancienne Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys en 2015. L'application de ces abattements aura pour conséquence la baisse du produit fiscal de taxe d'habitation à hauteur d'environ 30 000 € à taux constants.

Compte tenu de ces éléments, il est envisagé d'augmenter les taux des trois taxes, d'une part pour compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part pour compenser la diminution de produit des taxes directes locales à taux constants.

ETAT DE LA DETTE

Au 01/01/2015, l'encours total de la dette communale est de 1 135 214.30 €

L'annuité de la dette s'établit à 114 078.26 € (49 782.23 € de remboursement du capital de la dette et 64 296.03 € d'intérêts).

Le taux d'endettement par habitant reste en dessous de la moyenne nationale des villes de la strate 3 500 à 5000 habitants.

Encours total de la dette : 320 €/hab en 2015 (814 €/hab pour la moyenne de la strate)

Annuité de la dette : 32 €/hab en 2015 (106 €/hab pour la moyenne de la strate)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Axes prioritaires pour 2015 :

- Diminution des coûts de fonctionnement des bâtiments communaux
- Diminution des achats de prestations de service
- Maîtrise des frais de personnel
- Maintien des subventions versées aux associations

DEPENSES D'INVESTISSEMENT- Axes prioritaires pour 2015 :

Pour l'exercice 2015, la commune envisage de réaliser les investissements suivants :

Travaux réalisés par entreprises :

- Aménagement du carrefour de la Croix du Bac
- Aménagement de la place de la Croix du Bac
- Poursuite du remplacement des menuiseries de la Maison Decanter et remplacement de chéneaux
- Rénovation de la façade de l'immeuble rue du Mortier (Salle du rythme)
- Réalisation d'un accès à la salle omnisports
- Etude pour l'extension du Musée de la vie rurale

Travaux réalisés en régie :

- Aménagement des salles de classe de l'école de musique (Maison Decanter)

- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux
- Peinture des menuiseries de la façade rue du Mortier
- Isolation du grenier de la Médiathèque de la Croix du bac
- Home des jeunes: Aménagement du bureau
- Réfection de l'ancienne salle du judo (parquet, isolation, peinture et électricité)

Achats de matériel et mobiliers divers :

- Mobilier urbain, panneaux de signalisation
- Chaises et tables (parc matériel des services techniques)
- Chaises pour la salle du Conseil municipal
- Véhicule utilitaire pour les services techniques
- Tondeuse (espaces verts)
- Tableaux numériques pour l'Ecole Jean Monnet
- Mobilier de bureau

Les objectifs de la commune pour l'exercice en cours sont de :

- *Diminuer les charges de fonctionnement*
- *Anticiper la baisse des recettes de fonctionnement sur 2015-2017*
- *Limiter le niveau des dépenses d'investissement*
- *Maîtriser le niveau d'endettement de la commune*
- *Préserver une capacité d'autofinancement satisfaisante*

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

2. Fixation des tarifs 2016 du gîte des Iris

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs à la location pour le gîte des Iris pour l'année 2016. L'augmentation moyenne des différentes prestations proposées s'élève en moyenne à + 2 %.

Proposition votée à l'unanimité

3. Fixation des tarifs 2016 du musée de la vie rurale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs pour l'année 2016 des prestations proposées par le musée de la vie rurale. Ces prestations sont essentiellement des visites de groupe, avec ou sans guide.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pratiqués cette année.

Proposition votée à l'unanimité

4. Fixation de l'enveloppe budgétaire des accueils de loisirs pour juillet et août 2015

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les enveloppes budgétaires accordées aux accueils de loisirs pour l'année 2015.

Cette enveloppe permet d'assurer le fonctionnement des centres ainsi que la couverture des frais de transport collectif.

Proposition votée à l'unanimité

5. SIECF : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la constitution de cette entité.

La constitution de ce groupement de commandes pour l'achat d'énergie va permettre aux communes adhérentes de bénéficier de tarifs avantageux pour l'ensemble des achats de fournitures d'énergie (électricité, fioul et gaz).

Proposition votée à l'unanimité

6. Adhésion à l'USAN des communes de Lorgies et Neuve Chapelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion à l'USAN pour les compétences I à III (Hydraulique agricole, SAGE et Lutte contre les espèces invasives) des communes de Lorgies et Neuve Chapelle.

Proposition votée à l'unanimité

7. Adhésion à la Communauté de communes de fladre intérieure au SMICTOM des Flandres pour les communes de Caëstre, Ebblinghem, Hondeghem, Lynde, Renescure, Sercus et Staple.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes précédemment citées au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Flandres.

Proposition votée à l'unanimité

8. Enquête publique : avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'un élevage de porcs à Bailleul

Le conseil municipal est saisi d'une demande d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage pour l'engraissement de porcs charcutiers sur la commune de Bailleul.

L'épandage résultant de cette exploitation sera effectué sur les communes de Bailleul, Le Doulieu, Merris, Merville, Vieux Berquin et Steenwerck.

Cet épandage aura lieu durant les périodes autorisées, à l'automne lors des plantations de céréales puis au printemps sur culture.

La DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement) précise que l'étude d'impact présentée ne permet pas de tirer des conclusions quant aux risques sanitaires pour les riverains exposés aux rejets de l'élevage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve des remarques faites par la DREAL quant aux éventuels impacts des nuisances insuffisamment développés dans l'étude proposée

9. Classement dans le domaine public de parcelles communales

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Croix du Bac, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il convient de classer trois parcelles non bâties du domaine privé de la commune dans le domaine public communal.

Il demande tout pouvoir au Conseil Municipal afin de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Proposition votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 00.

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 08 avril 2015

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne-Vanecloo, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Gontran Verstaen, Philippe Sonneville, Amandine Labalette-Tranchant, Catherine Oden, Monique Laporte, Pascal Thellier, Laurent Henneron, Odette Malvache-Delestrez, Bénédicte David.

Absente : Katia Decalf

1. Approbation du compte de gestion du comptable – Exercice 2014

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur.
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le document proposé n'appelle ni observations ni remarques de la part de l'ordonnateur. Il peut donc être approuvé par le conseil municipal.

Compte de gestion approuvé à l'unanimité

2. Vote du Compte Administratif – Exercice 2014

Le compte administratif est présenté par Monsieur le Maire ; il retrace la gestion comptable effectuée sur l'exercice concerné et doit être en conformité avec le compte de gestion proposé par le comptable.
Lors du vote de ce compte, Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à Madame Marie-France Briche et se retire.

Le compte administratif pour l'exercice 2014 se résume de la façon suivante :

Sections	Réalisations	Résultat de clôture 2013	Résultat de clôture 2014	Reste à réaliser au 31/12/2014	Résultat cumulé 2014
Fonctionnement					
Dépenses	2 625 574,26				
Recettes	2 735 430,70				
Total	109 856,44	254 667,31	364 523,75		364 523,75
Investissement					
Dépenses	1 526 911,66				
Recettes	2 573 213,88				
Total	1 046 302,22	- 598 943,69	447 358,53	+172 547,70	+ 619 907,23
Total cumulé	1 156 158,66		811 882,28	172 547,70	+ 984 430,98

Compte administratif voté à l'unanimité

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2014 au budget primitif 2015

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2014 en report en section de fonctionnement du budget primitif de 2015 pour un montant de 364 523,75 €.

Proposition votée à l'unanimité

4. Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux fixés pour l'exercice 2014 relatifs à la fiscalité locale :

	Taux
Taxe d'habitation	17,13 %
Taxe sur le foncier bâti	18,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,04 %

Dans le cadre du pacte financier établi entre la Communauté de communes de Flandre Intérieure et les communes membres, les impôts communaux ont baissé en 2014.

Ainsi les taux des taxes d'habitation et de foncier non bâti ont été diminués, passant de 17,90 % à 17,13 % pour la taxe d'habitation et de 34,52 % à 33,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

De plus, la suppression des abattements de la taxe d'habitation de l'ancienne Communauté de communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys en 2015, a entraîné l'instauration d'abattements communaux en 2015 afin de compenser la hausse de fiscalité pour les contribuables induite par la suppression des abattements intercommunaux. L'application de ces abattements aura pour conséquence la baisse du produit fiscal de taxe d'habitation à hauteur d'environ 30 000,00 €.

Pour 2015, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux a été fixée par les services fiscaux à + 0,9 %.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'augmenter les taux des trois taxes, d'une part pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part pour compenser la diminution de produits des taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2015 comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	18,80 %
Taxe sur le foncier bâti	18,90 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,20 %

Proposition votée à l'unanimité

5. Vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 et présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 053 506,44 €	3 053 506,44 €
Section d'investissement	2 376 405,77 €	2 376 405,77 €
Total	5 429 912,21 €	5 429 912,21 €

Proposition votée à l'unanimité

6. Remboursement des frais de transport et de séjour des élus locaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de transport et de séjour engagés par les membres du conseil municipal à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux formations et réunions des organismes dont ils font parties en qualité d'élus, sur présentation des pièces justificatives et validation par le Maire.

Proposition votée à l'unanimité

7. Cession EPF – Commune de Steenwerck – Opération Moulin Gouwy

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a confié le portage foncier de l'opération dite « Moulin Gouwy » à l'Etablissement Public Foncier par délibération en date du 30 septembre 2010.

La convention conclue avec l'EPF prévoit une sortie de portage au profit de la Commune en 2015 pour la partie dudit site cadastré section E n° 574 à 579 – 991– 933 et 1014.

Le prix de cession de ces parcelles s'élève à 197 558,03 €. Le paiement du prix se fera en 5 annuités représentant chacune 20 % du prix total, la première annuité étant exigible en 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter le rachat par la commune des parcelles au prix proposé et à l'autoriser à signer l'acte de session.

Proposition votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.

Comprendre le budget municipal

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il doit impérativement être voté avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus et les services municipaux. Le budget est voté par le Conseil municipal.

Le budget se compose de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat.

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">Frais de personnelFrais de gestion des bâtiments et servicesSubventions aux associationsIntérêts des empruntsFournitures	<ul style="list-style-type: none">Impôts locauxDotations de l'EtatProduits des services
<ul style="list-style-type: none">Epargne	

La différence entre les recettes et les dépenses représente l'épargne dégagée. Elle traduit une gestion efficace des deniers publics. Elle permettra de rembourser le capital de l'emprunt et de financer les besoins en investissements.

2. La section d'investissement

La section d'investissement est constituée des opérations d'équipement ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de dotations de l'Etat, de subventions et de l'autofinancement (épargne).

Dépenses	Recettes
<ul style="list-style-type: none">Acquisitions de bâtimentsAcquisitions de terrainsAcquisitions de mobilier, matérielRemboursement du capital des empruntsTravaux d'aménagementConstructions d'équipement	<ul style="list-style-type: none">EpargneDotations de l'EtatSubventionsEmprunts

3. Le budget prévisionnel de Steenwerck pour 2015

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 053 506,44 €	3 053 506,44 €
Section d'investissement	2 376 405,77 €	2 376 405,77 €
Total	5 429 912,21 €	5 429 912,21 €

4. Les dépenses prévisionnelles d'investissement

- Aménagement du carrefour et de la place de la Croix du Bac
- Poursuite du remplacement des menuiseries de la maison Decanter
- Rénovation de la façade du bâtiment communal rue du Mortier
- Réalisation d'un accès à la salle Omnisports
- Etude pour l'extension du Musée de la vie rurale
- Aménagement de l'école de musique (Maison Decanter)
- Réfection de l'ancienne salle du judo
- Achats de matériel (mobilier urbain, véhicule pour les services techniques, tondeuses, tableaux numériques pour l'école Jean Monnet,...)

Ces travaux seront réalisés soit par des entreprises spécialisées soit directement en régie par les services techniques.

5. La fiscalité prévue pour 2015

La Loi de Finance met en œuvre un plan d'économie de 50 milliards d'euros. L'objectif est de ramener le déficit public de la France sous la barre des 3 % en 2017.

Cette orientation entraîne une diminution des dotations aux collectivités locales de - 3,67 milliards d'euros pour cette année. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2017.

Concrètement, cela se traduira par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée chaque année par l'Etat:

	2014	2015	2016	2017
Montant de la réduction de la dotation (en milliards d'euros)	- 1,5	- 5,17	- 8,83	- 12,50
Montant de la perte pour Steenwerck	- 20 034 €	- 69 438 €	- 118 841 €	- 168 245 €

Cette baisse des dotations a des conséquences importantes sur les finances communales : elle va réduire notre marge de manœuvre et nous obliger à faire des choix, notamment en matière fiscale. En 2013, le produit fiscal / habitant à Steenwerck (ce que paye en moyenne chaque habitant par an en impôts locaux) s'élevait à 194,00 €. Si l'on excepte Vieux Berquin et Meteren, ce montant est le plus faible parmi les 10 communes voisines :

	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti	Produit fiscal / habitant	Produit moyen de la strate
STEENWERCK	17.90%	18.00%	34.52%	194.00 €	401.00 €
STEENVOORDE	11.49%	12.20%	39.19%	228.00 €	401.00 €
ERQUINGHEM-LYS	26.46%	23.53%	46.41%	385.00 €	401.00 €
LE DOULIEU	17.05%	15.51%	43.39%	233.00 €	284.00 €
METEREN	10.73%	9.79%	37.66%	141.00 €	349.00 €
VIEUX BERQUIN	13.78%	16.74%	39.74%	186.00 €	349.00 €
ESTAIRES	20.68%	17.44%	52.02%	261.00 €	440.00 €
NIEPPE	24.40%	20.15%	49.26%	313.00 €	440.00 €
BAILLEUL	27.54%	19.04%	51.22%	340.00 €	506.00 €
ARMENTIERES	33.98%	31.38%	51.65%	410.00 €	551.00 €

Source : Direction Générale des Finances Publiques
Comptes des communes année 2013

L'application de nouveaux taux en 2015 entraînera une augmentation du produit fiscal communal pour compenser en partie la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Taxe	Taux 2013	Produit fiscal 2013	Taux 2014	Produit fiscal 2014	Taux 2015	Produit fiscal 2015
Habitation	17.90%	347 081 €	17.13%	346 605 €	18.80 %	360 772 €
Foncier Bâti	18.00%	249 840 €	18.00%	257 352 €	18.90 %	276 885 €
Foncier non bâti	34.52%	81 916 €	33.04%	79 355 €	36.20 %	88 292 €
Produit fiscal Total		678 837 €		679 907 €		725 949 €
Produit fiscal par habitant		194 € /hab		192 € / hab		205 € / hab

Par ailleurs, l'instauration de nouveaux abattements sur les bases de taxe d'habitation en 2015 viendra limiter l'effet de la hausse des taux.

ABATTEMENTS DE TAXE D'HABITATION AU NIVEAU COMMUNAL	2014	2015
Abattement Général à la base	0%	5%
Abattement pour les deux premières personnes à charge	10%	13%
Abattement à partir de la troisième personne à charge	25%	25%
Abattement spécial à la base	0%	15%
Abattement pour personnes handicapées	0%	10%

Le produit fiscal par habitant s'élèvera pour 2015 à **205 € / habitant en moyenne**, ce qui reste bien en deçà de la moyenne nationale de la strate de commune de 3 500 à 5 000 habitants, qui s'élève à **407 € / habitant**.

Résultats des élections départementales de mars 2015

1^{er} tour de scrutin - 22 mars 2015

	Bureau 1		Bureau 2		Bureau 3		Total Stk		Canton
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	%
Nombre d'électeurs inscrits	904		756		1033		2693		
Nombre de votants	496	54,9%	421	55,7%	582	56,3%	1499	55,7%	56,2%
Nombre de votes blancs	24		21		28		73		
Nombre de bulletins nuls	6		7		12		25		
Nombre de suffrages valablement exprimés	466	51,5%	393	52,0%	542	52,5%	1401	52,0%	53,4%

Béatrice DESCAMPS, Jean-Marc GOSSET (UMP-UDI)	153	32,8%	143	36,4%	151	27,9%	447	31,9%	38,2%
Stéphanie BODELE, Michel GILLOEN (PS-MRG)	139	29,8%	103	26,2%	159	29,3%	401	28,6%	28,2%
Véronique CARESMEL, Régis VANDENBOSSCHE (FG)	16	3,4%	27	6,9%	33	6,1%	76	5,4%	4,8%
Didier LEJEUNE, Ghislaine VANCAUWENBERGHE (FN)	158	33,9%	120	30,5%	199	36,7%	477	34,0%	28,7%

2^{ème} tour de scrutin - 29 mars 2015

	Bureau 1		Bureau 2		Bureau 3		Total Stk		Canton
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	%
Nombre d'électeurs inscrits	904		756		1033		2693		
Nombre de votants	490	54,2%	421	55,7%	578	56,0%	1489	55,3%	56,87%

Les incivilités à Steenwerck

Les incivilités, ce sont ces petits actes qui nous gâchent le quotidien, des crottes de chien au bruit, en passant par les dépôts sauvages dans les fossés.

Petit tour d'horizon des comportements à éviter et des risques encourus...

Les déjections canines

Qui n'a jamais pesté d'avoir à surveiller ou poser ses pas dès qu'il pénètre sur la pelouse des Iris ou autour du monument aux morts ? Laisser son chien faire ses besoins dans l'espace public est un manque évident de respect et de citoyenneté.

Il existe un moyen pourtant simple, c'est de ramasser les déjections. Avoir un chien, cela s'assume ! Il existe pour cela de nombreux produits dans le commerce.

D'un point de vue juridique, ce type de comportement est passible d'une amende de 35 € par infraction constatée.



Le stationnement

Le parvis devant la Mairie est un lieu dédié aux piétons ; les véhicules n'ont rien à y faire même pour une courte durée.

La Mairie appelle régulièrement la Gendarmerie pour verbaliser les contrevenants.

A bon entendre...

Le bruit

Entre les scooters débridés, les tondeuses du dimanche après-midi ou les animaux domestiques, les sources de bruit sont multiples et peuvent devenir vite insupportables.

Il appartient à chacun de faire des efforts pour rendre la vie collective plus agréable.

Le Maire dispose d'un pouvoir de police pour faire cesser ce type de nuisances. Les amendes pour les infractions constatées s'élèvent de 38 à 450 €.

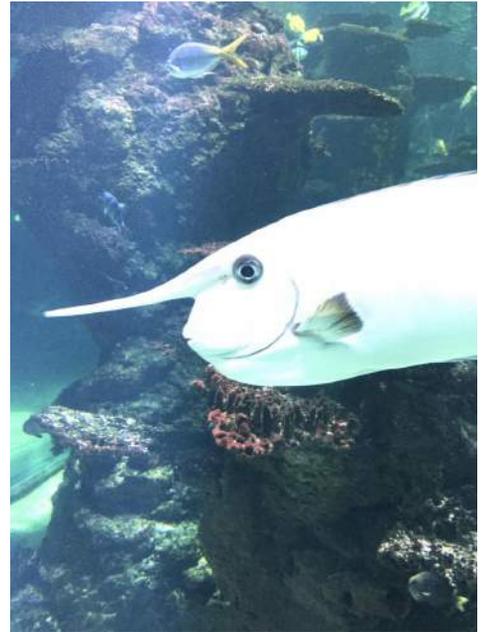
Les dépôts d'ordures sauvages

Régulièrement le personnel municipal constate des dépôts d'ordures sauvages : des sacs dans les fossés, des canettes métalliques et des bouteilles au bord des routes ou dans le jardin public, des déchets végétaux laissés autour de la benne aux ateliers municipaux, des bouteilles cassées autour des cuboverres...

Il est surprenant de constater comme les comportements peuvent varier entre le domicile et les lieux publics !

Sachez que la Mairie procède à l'inspection des sacs poubelles retrouvés et y déniche souvent des factures ou d'autres documents qui permettent d'identifier leur propriétaire...et de dresser le cas échéant des contraventions. Un agent municipal a été formé à ce sujet et est à présent habilité à verbaliser.

Pour information, l'amende pour ce type de délit peut se monter jusqu'à 75 000 € (*art. L541-46 du Code de l'Environnement*)...



L'accueil de loisirs de Steenwerck



Les enfants sont allés au centre Nausicàa à Boulogne sur mer et ont visité le Musée de Cassel

Autour d'ateliers pédagogiques, les enfants ont découvert le monde marin et mené une enquête au musée. Ils ont profité des nombreuses animations proposées par nos amis pirates pour, petit à petit, trouver un trésor.

Mais tous les trésors ne sont pas d'argent et d'or, ils se cachent en chacun de nous, c'est ce que les enfants ont découvert pendant ces deux semaines.

P.S : pour les vacances de printemps, une carte d'identité sera nécessaire pour une sortie.

Cordialement, Vlamincq Jérémy

HOME DES JEUNES

SÉJOUR ADOS - EN GÎTE



Du lundi 4 mai au vendredi 8 mai 2015

A Beauchamps dans la Somme

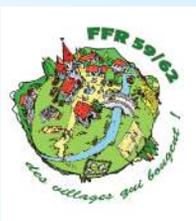
Places limitées

Tarif : de 63.70€ à 95€

Modulé en fonction du Quotient familial

Se munir de son vélo
Brevet de natation obligatoire

- Journée vélo au Tréport
- Initiation à la voile
- Balade en mer
- Découverte de Kahl-Burg
- Equitation
- Découverte ludique de la ville d'Eu
- Stand-up Paddle
- Veillées



Renseignements et inscriptions au Home des Jeunes
aux horaires d'ouverture

03.28.49.99.79

I.P.N.S

« une couleur, une émotion »

Pour qui	Les enfants de 2 ans et demi à 12 ans (scolarisés jusqu'en 6 ^{ème})
Quand	du lundi 27 au jeudi 30 avril 2015 (forfait 4 jours) du lundi 04 au jeudi 07 mai 2015 (forfait 4 jours)
Où	Ecole maternelle du Bourg, Grand Place : Maternelle (2,5 ans à 6 ans) Maison Decanter, rue de Nieppe : Primaire (6 ans à 12 ans)
Horaires	10h00-12h00 / 13h30-17h00
Cantine	de 12h00 à 13h30 au Restaurant Scolaire Inscription obligatoire au plus tard la veille avant 11h00 Tout repas commandé et non dédit est dû Tout repas non commandé ne peut être fourni
Garderie	de 8h00 à 10h00 (fermeture des portes à 9h45) et de 17h00 à 18h00 à l'école Maternelle du Bourg, Grand Place Inscription obligatoire au plus tard la veille avant 11h00
Inscriptions	Permanences en Mairie <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 15 avril 2015 de 9h00 à 11h30 - Vendredi 17 avril 2015 de 16h30 à 19h00 - Samedi 18 avril 2015 de 9h00 à 11h30
Documents	- n° d'allocataire à la CAF du Nord ou notification du Quotient Familial - notification du Quotient Familial pour les autres CAF

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine
- A l'issue des permanences, les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des places disponibles
- A défaut de disposer du Quotient Familial, le tarif le plus élevé est appliqué (de 1001 à plus)

TARIFS : Ils sont définis ci-dessous **par jour** et **par enfant** et s'appliquent en fonction du QF des familles.

Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA

Quotient Familial	MATERNELLE		PRIMAIRE		GARDERIE Tarif à la ½ heure
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	
de 0 à 600	4,12 €	2,88 €	4,12 €	2,88 €	0,50 €
de 601 à 1000	4,36 €	3,05 €	4,98 €	3,48 €	0,60 €
de 1001 à plus	4,58 €	3,20 €	5,24 €	3,67 €	0,70€
extra-muros	6,06 €	4,24 €	6,85 €	4,80 €	0,70 €
pénalité de retard	5,20 € par inscription				
cantine	3,40 € le repas				

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une nourrice agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs intra-muros.

Pour les familles bénéficiaires du dispositif LEA



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a adhéré au dispositif LEA (Loisirs Équitables Accessibles) proposé par la CAF du NORD.
Une aide importante est ainsi apportée aux familles selon le QF (Quotient Familial).

Pour bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous, les familles doivent être allocataires à la CAF du NORD, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales.

	QF de 0 à 369 €	QF de 370 à 499 €	QF de 500 à 600 €
Tarif journée	1,37 €	2,47 €	3,30 €
Tarif ½ h de garderie	0,12 €	0,22 €	0,30 €
Cantine	3,40 € le repas		

Pour tout renseignement, s'adresser au service jeunesse de la mairie ☎ 03.28.49.94.78

PAIEMENT

Le paiement des forfaits semaine est effectué au moment de l'inscription. Les repas et les garderies sont facturés sur la base des réservations et des présences. Une facturation est établie à la fin de la période de fonctionnement.

Possibilité de payer par Chèques bancaires, en espèces, par Chèques Vacances et par Chèques Emploi Service Universel (CESU - pour les enfants de moins de 6 ans, repas non compris).

Les frais d'inscription peuvent être remboursés, sur présentation d'un justificatif à remettre en mairie, dans les cas suivants : maladie, hospitalisation, cas de force majeure.

AU PROGRAMME DES VACANCES DE PRINTEMPS

➤ le **mardi 28 avril 2015** sortie à **Gravelines**, toute la journée – **PIQUE NIQUE**

- Maternelles : Balade contée au fil de l'eau et piscine (**Sportica**)
- Primaires : Piscine et rollers (**Sportica**)



➤ le **jeudi 07 mai 2015** sortie à



en Belgique, toute la journée – **PIQUE NIQUE**



**CARTE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE
POUR LA SORTIE À BELLEWAERDE !!!**



INSCRIPTIONS permanences en mairie

- **mercredi 27 mai et mercredi 3 juin** de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 - **vendredi 29 mai et vendredi 5 juin** de 16h00 à 19h00
 - **samedi 30 mai et samedi 6 juin** de 9h00 à 11h30
- ☞ se munir de la dernière notification du Quotient Familial (QF) :
- de la CAF du Nord (à défaut se munir du n° d'allocataire)
 - de la MSA
 - d'autres caisses d'allocations familiales



DATES

en juillet : du lundi 06 au vendredi 31 juillet 2015

en août : du lundi 03 au vendredi 21 août 2015

JOURS & HEURES DE FONCTIONNEMENT

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

LIEUX D'ACCUEIL

- **Maternel** : Ecole maternelle du Bourg, Grand Place (en juillet et août)
- **Primaire** :
 - en juillet • Ecole Jean Monnet, rue de la Rabette
 - en août • Maison Decanter, rue de Nieppe
- **Point Jeunes** : Maison Decanter, rue de Nieppe (en juillet seulement)

ACCUEIL DU MATIN : inscription obligatoire à la mairie

Il fonctionne tous les jours de **8h00 à 10h00** (fermeture des portes à 9h45) pour les enfants inscrits en **Maternel** et en **Primaire**.

Les garderies sont à réserver ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant **11h00** (le vendredi pour le lundi suivant).

GARDERIE

Le soir de **17h00 à 18h00**, tous les jours, sur inscription.

CANTINE : inscription obligatoire à la mairie

Elle fonctionne tous les jours.

Les repas sont à commander ou à dédire à la mairie au plus tard la veille avant **11h00** (le vendredi pour le lundi suivant).

- ☞ tout repas commandé et non dédit est dû
- ☞ tout repas non commandé ne peut être servi

GOÛTER

Un goûter avec boisson est offert chaque après-midi aux enfants inscrits.

Cantine, accueil du matin et garderie du soir : paiement sur facture établie fin août

TARIFS : Ils sont définis ci-dessous par semaine et par enfant et s'appliquent en fonction du QF des familles

Pour les familles non bénéficiaires du dispositif LEA

Quotient Familial	MATERNELLE		PRIMAIRE		POINT JEUNES	
	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
de 0 à 600	20,80 €	14,56 €	20,80 €	14,56 €	20,80 €	14,56 €
de 601 à 1000	21,80 €	15,26 €	24,90 €	17,43 €	31,55 €	22,08 €
de 1001 à plus	22,90 €	16,03 €	26,20 €	18,34 €	33,15 €	23,20 €
extra-muros	30,30 €	21,21 €	34,25 €	23,97 €	47,15 €	33,00 €
cantine	3,40 € le repas					
pénalité de retard	18,50 € par inscription					
Accueil du matin et garderie	0,70 € la demi-heure					

Les enfants extra-muros scolarisés ou gardés par une nourrice agréée à Steenwerck bénéficient des tarifs intra-muros. L'enfant le plus âgé inscrit est compté en 1er enfant, et les suivants dans l'ordre de naissance sont 2ème, 3ème etc...

DÉGRESSIVITÉ

- pour les 3^{ème} et 4^{ème} semaines d'inscription consécutives ou non, **remise de 5%**
- à partir de la 5^{ème} semaine d'inscription, **remise de 10%**

Pour les familles bénéficiaires du dispositif LEA



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune a adhéré au dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) proposé par la CAF du NORD.

Une aide importante est ainsi apportée aux familles selon son QF (Quotient Familial).

Pour bénéficier des tarifs énoncés ci-dessous, les familles doivent être allocataires à la CAF du NORD, assurer la charge d'au moins un enfant et percevoir une ou plusieurs allocations familiales ou sociales.

	QF de 0 à 369 €	QF de 370 à 499 €	QF de 500 à 600 €
tarif semaine	6,85 €	12,35 €	16,50 €
tarif ½ h de garderie	0,12 €	0,22 €	0,30 €
cantine	3,40 € le repas		

CAMPING

- 2 jours/1 nuit **8,50 €**
- 3 jours/2 nuits **17,00 €**
- 5 jours/4 nuits **33,00 €**

PÉNALITÉS : pour toute inscription tardive en juillet et/ou en août

- une pénalité de **18,50 €** par enfant sera facturée à compter **du lundi 8 juin 2015 (pas de pénalité dans le cas de réinscriptions)**.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions sont forfaitaires à la semaine.
- A l'issue des permanences, elle sont acceptées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite des places disponibles (avec une pénalité).
- A défaut de disposer du Quotient Familial, le tarif le plus élevé est appliqué (de 1001 à plus).

PAIEMENT

Le paiement des forfaits/semaine est perçu au moment de l'inscription. Les repas et les garderies sont facturés sur la base des réservations et des présences. Une facturation est établie à la fin de la période de fonctionnement.

Possibilité de payer par **Chèques Vacances** et par **Chèques Emploi Service Universel** (CESU - pour les enfants de moins de 6 ans, repas non compris).

Les frais d'inscription peuvent être remboursés à **compter de 3 jours d'absence consécutifs**, sur présentation d'un justificatif à remettre en mairie, dans les cas suivants : maladie, hospitalisation, cas de force majeure. Les frais de gestion retenus s'élevaient à 0,90 € par jour.

AIDES

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistance sociale du secteur, le plus tôt possible.

☎ 03.59.73.43.00

ASSURANCE

Les familles des enfants inscrits dans les accueils de loisirs doivent obligatoirement posséder une **assurance Responsabilité Civile** pour couvrir les dommages que leurs enfants pourraient causer à autrui.

Elles peuvent également souscrire une **assurance complémentaire Individuelle Accident** qui couvre les dommages que les enfants peuvent se faire à eux-même

☞ La Commune est assurée pour les dommages qui lui sont imputables

IMPÔTS

Les frais d'inscription des enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts (frais assimilés à des frais de garde). Des attestations sont délivrées par la mairie sur simple demande

CARTE D'IDENTITÉ

Des sorties et des activités peuvent être organisées à l'étranger (en Belgique par exemple). Dans ce cas, les enfants devront être en possession d'une carte d'identité. Merci de la prévoir dès à présent. La carte d'identité est gratuite, renseignement en mairie (délai environ un mois).

Du côté des seniors

La Municipalité en partenariat avec le CLIC, a organisé sur la commune, des ateliers d'informations concernant l'**EQUILIBRE**. La quinzaine de personnes présentes a participé à un échange instructif avec les différents intervenants, venus répondre aux interrogations des participants.

Pendant 8 semaines, plusieurs thèmes ont été abordés :

- Des données théoriques sur la chute, les risques, les facteurs aggravants avec le Centre de rééducation Clair-séjour,



- Des Parcours « Equilibre » avec une Ergothérapeute et un Psychomotricien,



- De la Gym douce avec un professeur de sport,

- Des informations et des conseils sur la place de l'alimentation avec une diététicienne,

- Deux Randonnées avec un intervenant du Club des Monts de Flandre,



- Les possibilités d'aménagement du logement, comment et quelles aides ?
La télé-assistance,



- Savoir se relever après une chute,

- La place de l'oreille et de l'audition par rapport à la chute,



- Bien se chauffer avec les conseils d'un podologue.



- Pourquoi certains médicaments favorisent la chute ?

Toujours pédagogiques et avec un message de prévention, ces ateliers ont eu pour conclusion que la chute pouvait souvent être évitée lorsque l'on respecte certaines règles de bonne conduite.



Transporter sans exclure...

Transport et accompagnement de personnes à mobilité réduite
Courses, visites, repas, rendez-vous, sorties ...



9  ou maximum 2  + 6 

Pour toute demande de renseignement ou devis, n'hésitez pas à nous contacter :

solidarité handi-flandre

Association loi 1901 - 41 rue d'Ypres 59270 BAILLEUL - handiflandre@yahoo.fr

06 12 21 25 37

L'ADMR à
STEENWERCK,
c'est :

**Plus de
70
PERSONNES**

**Bénévoles
&
Salariés**

**À
votre
écoute**

POUR VOUS

AIDER

AU

QUOTIDIEN

AIDE A DOMICILE... NOTRE METIER.
des services pour toute la famille



BESOIN D'AIDE POUR :

*Aide au lever et au coucher, aide à la toilette,
accompagnement aux courses ou aux rendez-vous,
gardes de jour, soins palliatifs, aide aux repas,
Ménage, repassage, télé assistance ?*

Depuis 1960

***Nos aides à domicile, tous professionnels
qualifiés, sont là pour vous aider.***

*N'hésitez pas à nous appeler, des aides financières sont possibles...
ainsi qu'une réduction d'impôt (jusqu'à 50 %)*

RENOUVELLEMENT DE
L'AGREMENT QUALITE DE SERVICES A LA PERSONNE
LE 1/01/2012 par la DIRECCTE
n° SAP 783833767 acte 2012-45

www.admr.org

LA FLANDRE : UN PAYS A DECOUVRIR !

L'association **Pays de Flandre Tourisme** regroupe les **11 offices de Tourisme** (Bailleul, Bergues, Cassel, Esquelbecq, Hazebrouck, Hondskoote, Steenvoorde, Steenwerck, Volckerinckhove, Watten et Wormhout) de la zone touristique des Pays de Flandre. Ce territoire s'étend du nord au sud, de Lille à Dunkerque et d'Est en Ouest d'Ypres (B) à Saint-Omer. Cette association a pour but de promouvoir l'ensemble de la Flandre : brochures, sites internet, réseaux sociaux ainsi que les salons régionaux, nationaux et internationaux...

LES BROCHURES



Afin de mieux découvrir toutes les richesses de ce territoire, quatre brochures ont été éditées :

- **un guide découverte (en Français et en Néerlandais)** qui montre l'étendue de la gamme touristique du territoire. La Flandre française est une destination riche en découvertes naturelles, architecturales, culturelles, gastronomiques... sans oublier les nombreuses fêtes qui rythment nos saisons.
- **un guide hébergement** qui réunit le maximum d'informations sur les hébergements des Pays de Flandre : aires de camping-cars, campings, hébergements insolites, gîtes d'accueil, chambres d'hôtes, hôtels...
- **un guide restauration** qui s'adapte à tous les goûts

culinaires : friteries, brasseries, auberges typiques, estaminets, restaurants gastronomiques...

Toutes ces brochures sont disponibles dans les Offices de Tourisme des Pays de Flandre, n'hésitez pas à vous les procurer, elles sont gratuites !

Elles sont également consultables sur notre site internet www.paysdeflandre.fr

LA COMMERCIALISATION

Vous êtes président(e) d'une association ou d'un club, enseignant(e) ou travaillant dans l'animation et vous envisagez d'organiser une sortie en Pays de Flandre, n'attendez plus, contacter notre service commercialisation. Spécialisé dans l'accueil de groupes (enfants et adultes), Lydie Logié se fera un plaisir de concocter une journée ou un séjour « clés en main » répondant à votre demande. Nos brochures groupes sont disponibles gratuitement sur simple demande.

Rapidité, efficacité !

- devis établi dans les 48h
- une seule interlocutrice pour l'ensemble de votre dossier
- comptabilité simplifiée : une seule facture !

Contact :

Lydie Logié

27 bis Place Norbert Ségard

59114 STEENVOORDE

Tél direct : 03.28.48.01.55

Email : servicegroupes@paysdeflandre.fr



DES EVENEMENTS A NE PAS MANQUER



Festival Musique au Musée : 9^{ème} édition

Depuis 2007, un réseau des musées de Flandre s'est créé autour d'un festival de musique. Ce réseau est constitué des 21 musées en Flandre du secteur des Pays Cœur et Moulins de Flandre.

Soutenu par le Conseil Général du Nord, le jeune réseau souhaite conforter cet événement culturel fédérateur. Il cherche ainsi à diffuser une activité culturelle et touristique sur l'ensemble du territoire transfrontalier, de Nieppe à Hondschoote en passant par Poperinge et Noordpeene. Ce festival permet également aux musées d'attirer un nouveau public.

Du 4 avril au 2 mai 2015, une grande partie de ces musées ouvrent leurs portes pour un concert au milieu des collections (dans la mesure du possible).

Retrouvez toutes les dates sur www.paysdeflandre.fr. Les brochures sont disponibles dans les Offices de Tourisme des Pays de Flandre.

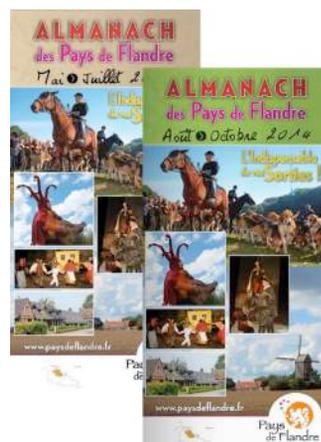
L'Almanach des Pays de Flandre

En 2015, l'Almanach des Pays de Flandre fait peau neuve et vous propose désormais 3 éditions : mai/juin, juillet/août et septembre à décembre.

Comme chaque année, les 11 Offices de Tourisme ont mis toute leur énergie pour vous proposer un nombre inestimable d'animations et de fêtes tout au long de cette saison.

N'hésitez pas à vous connecter à notre site internet www.paysdeflandre.fr pour y consulter les manifestations programmées de dernière minute !

Chaque édition sera disponible dans les Offices de Tourisme des Pays de Flandre.



PLU 1.0

LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CONCERTATION PUBLIQUE

La voix est libre !





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUi, c'est quoi?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est un document essentiel pour le développement et l'aménagement de la CCFI et des 50 communes qui la composent.

Il s'agit d'un document d'orientations politiques et stratégiques qui s'impose à chacun.

Le PLUi exprime, dans le cadre d'un projet de développement durable, les priorités intercommunales et des 50 communes de la CCFI en matière :

- **D'aménagement de zones d'activités ou d'habitations**
- **D'espaces agricoles ou paysagers**
- **D'équipements publics**
- **De maillage du territoire**
- **De règles de construction**

A ce titre, il a une incidence majeure sur la façon dont se construisent les projets, et sur votre « quotidien », vous les habitants du territoire de la CCFI.

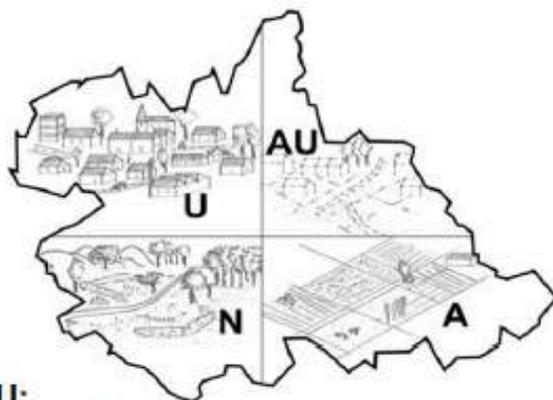
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

De quoi est composé le PLUi?

Le dossier de plan local d'urbanisme (P.L.U.) comporte obligatoirement :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)
- des orientations d'aménagement
- un règlement
- des plans de zonage
- des pièces graphiques et des annexes.

Le zonage du PLUi, c'est quoi?



Zone U:

zone urbaine dont la vocation principale est la construction d'habitations ou de locaux à usage d'activités économiques.

Zone AU:

zone à urbaniser destinée à permettre la création future d'une zone d'habitat ou d'une zone d'activités

Zone N:

zone naturelle et forestière protégée en raison de la qualité des sites des milieux naturels et des paysages.

Zone A:

secteurs du territoire, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**VOTRE AVIS
EST
IMPORTANT !**

La voix est libre !



Pour nous faire part de votre avis, vous exprimer, et être informé de la procédure, vous trouverez à votre disposition:

- Une boîte mail pour recevoir les remarques de la population plui1.0@cc-flandreinterieure.fr
- Des panneaux d'affichages et pédagogiques dans chaque mairie et dans les locaux de la CCFI
- Au moins une réunion publique à chaque étape clé de la procédure (Diagnostic PADD Arrêt Projet).
- Un site internet dédié à la démarche sera mis en place afin d'obtenir de la documentation ou de faire des observations.
- Des articles dans les bulletins communaux et intercommunaux avec possibilité d'y associer des questionnaires thématiques
- La possibilité d'envoyer un courrier à l'adresse suivante :
« CCFI / PLUI1.0 Route de l'Haeghedoorne 59270 Méteren »
- Des registres à la CCFI et dans les 50 communes

Espace Info Energie

Pays cœur de Flandre

> Tel : 03 62 53 25 16 / 41 rue du Milieu, 59 190 - HAZEBROUCK



L'Espace Info Energie répond à toutes vos questions
 au **03 62 53 25 16** ou sur rendez-vous
(dates et lieux de permanence ci-dessous)

- > Comment **maîtriser l'énergie** et mes factures dans mon logement ?
- > Quel type d'équipement choisir pour **consommer moins** et favoriser les **énergies renouvelables** ?
- > Quelles sont les **aides financières** accordées pour mon projet ?

Adresses	Mois Type	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Communauté de Communes Flandre-Lys (CCFL)	Siège de la CCFL : 500 rue de la Lys La Gorgue	Mercredi 13h30 - 17h		Mercredi 13h30 - 17h	
Hazebrouck	Hôtel de ville Place Général de Gaulle Hazebrouck	Jeudi 14h - 17h30		Jeudi 14h - 17h30	
Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre - Hazebrouck	Siège du SM PCF : 41 rue du Milieu 1er étage Hazebrouck		Mercredi 8h30 - 12h30		
Communauté de Communes Pays des Géants (CCPG)	Siège de la CCPG : 27 bis, Place Norbert Ségard Steenvoorde		Jeudi 14h - 17h30		
Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys (CCMPFL)	Maison Lepius Steenwerck		Mercredi 13h30 - 17h		
	Mairie Neuf Berquin				Jeudi 14h - 17h
Communauté Rurale des Monts de Flandre (CRMF)	Siège de la CRMF : 340 rte de l'Haeghe Doorne Méteren				Mercredi 14h - 17h



La Fête de la Sainte Barbe

A l'occasion de la Sainte Barbe, une manifestation s'est déroulée en mairie le 6 décembre dernier. En recevant nos sapeurs-pompiers volontaires accompagnés de leurs proches, la municipalité tenait à souligner l'importance qu'elle apportait aux différentes actions menées au service des citoyens.

Dans son allocution, Monsieur le Maire est revenu sur les opérations menées par nos sapeurs-pompiers en faveur de la sécurité routière, la protection des personnes vulnérables, les interventions liées aux accidents de santé, le travail fourni afin de sécuriser les carrefours et les voies à l'occasion des manifestations sportives, culturelles et commémoratives.



Au cours de cette cérémonie, par la remise de galons au grade d'adjudant, l'adjudant-chef Martial Dehem a honoré, Dominique Meurin ainsi que Freddy Rommelaere.

Auguste Degrutère a reçu la médaille de l'union pour ses 27 ans de service et Yorick Degrutère a lui aussi reçu la médaille de l'union pour ses 15 ans de service.

Félicitations aux récipiendaires !

9^{ème} Biennale de Steenwerck Internationale de la Céramique



C'est à Steenwerck,

dans le Nord de la France, que vous pourrez apprécier les 30 et 31 Mai prochains une nouvelle et prometteuse édition de La Biennale Internationale de Céramique organisée par l'association Terretous.

Une quarantaine de céramistes

originaires de différentes régions d'Europe participeront au marché dans le cadre chaleureux du parc des Iris.

Capri :

céramiste animalière, invitée d'honneur, nous présentera son univers exposé dans la salle des Iris.

Deux conférences seront programmées durant le week-end.

Philippe Godderidge, céramiste et **Chris Delepierre**, co-fondateur du projet tri-D ouvriront une discussion débat entre l'artisanat et l'impression 3D au travers du médium céramique.

Tout au long du week-end vous pourrez également découvrir :

Les techniques de la décoration sur faïence de Desvres. Une expo-concours sur le thème de « la carapace ».

Participer à des animations pour adultes et enfants, partager vos idées et continuer d'échanger autour d'un verre ou d'un repas !

Les **30 & 31 mai** 2015
de **10h à 19h** Parc des Iris



Animations Expos Marché
Entrée Libre



Protection de la nature



Le printemps est arrivé, la nature se réveille peu à peu et les petits animaux familiers qui ont résisté aux rigueurs de l'hiver et au sel de déneigement sortent de leur sommeil. Hérissons, grenouilles, crapauds, poules d'eau etc ... réapparaissent dans notre campagne, et sur les routes, notamment la nuit, ce qui leur est fatal.

Afin de ne pas transformer nos jolies routes de campagne en « cimetières », soyez prudents, ralentissez, évitez-les, laissez leur la vie !

Ils sont protégés, souvent en voie de disparition et sont aussi les amis des jardiniers !

**Les épargner c'est aussi protéger la planète !
FAITES ATTENTION A EUX
ET MERCI POUR EUX !**



Tir du Roy à Steenwerck



Le traditionnel **Tir du Roy** a eu lieu le dimanche 22 mars dans la salle Dutrie. 34 archers de 9 à 71 ans ont concouru pour le titre. Il fallait transpercer une pomme de la taille d'une balle de ping-pong placée de 10 à 18 mètres suivant les catégories.

Ont obtenu le titre de **Roy 2015** :

Enfants : 10 m : Maxime VAN-SCHOORISSE
12m : Louis LEFEBVRE
15m : Baptiste VANDERMEERSCH

Ados : 15m : Quentin GREUEZ

Adultes : 18m : Jean-Christophe DELEBOIS

Après la remise des récompenses par Mme Lydie FARDEL, Présidente du Foyer Rural de Steenwerck, la matinée se termina par le verre de l'amitié offert aux participants et aux spectateurs venus encourager leur famille.



Quoi de neuf à l'école Saint-Joseph ?

Géniale la classe de neige !

En janvier, tous les élèves de CE2-CM1 et CM2 sont partis une semaine en classe de neige à Revel-Méolans près de Barcelonnette dans les Alpes de Haute Provence. Au programme : Ski alpin (chaque matin), luge, balade en raquettes, randonnées, veillée conte, orientation, astronomie (au planétarium du centre), piscine (dans le chalet !), jeux de neige... Nous avons passé une super semaine !



Randonnées



La maison du bois



Ski alpin



Veillée contes



Tous à la piscine du centre !



Soirée « boum »

Ecole Saint-Joseph 10, rue du stade 59181 STEENWERCK ☎ 03.28.49.95.92

✉ ecole.saint-joseph@wanadoo.fr 💻 <http://stjosephsteenwerck.free.fr>



Challenge « Mini-basket »



On est champion !!!

↑ Tous les élèves de maternelle et de CP-CE1 ont présenté leur spectacle de cirque à leurs parents. Acrobaties et jongleries étaient au programme. Cette représentation était l'aboutissement d'un projet d'année, réalisé en partenariat avec l'Ecole du Cirque de Lomme. C'était vraiment super ! Bravo les artistes !

← Les CM1-CM2 ont remporté le challenge départemental inter-écoles « Mini-basket » qui s'est déroulé cette année à Steenwerck. Ils ont fini 1^{er} sur les 6 équipes !!!

Inscriptions
2015-2016

Ecole Saint-Joseph 10, rue du stade 59181 STEENWERCK ☎ 03.28.49.95.92



<http://stjosephsteenwerck.free.fr>

Dès 2 ans



Vous recherchez

Une « Assistante Maternelle Agrée ».

Temps complet, mi-temps, une demi-journée, quelques heures par semaine.

Votre contact Sylvie Dassonneville, Présidente de l'association

« Allo Ass Mat »

Tél:06.40.05.15.69

Mail : alloassmat59101@gmail.com

Vous communiquera les disponibilités des Assistantes Maternelles

La prochaine vente de « fringues » (adultes, enfants, puéricultures, jouets) aura lieu le 28 Novembre 2015.



Vente de « fringues »



Activités réalisées

L'argent récolté servira pour un spectacle pour les enfants accueillis chez une assistante maternelle, ainsi que du matériel pour les activités des enfants au local des Nounous.



Musée de la Vie Rurale

Demandez le programme! LES SPECTACLES

CONCERT DE CLOTURE DU FESTIVAL MUSIQUE AU
MUSEE : NARAGONIA QUARTET

02/05

Le Naragonia Quartet vous insuffle une bouffée d'énergie musicale à écouter ou à danser. Naragonia a, en dehors de la Belgique, joué à plusieurs reprises en France, en Angleterre, en Allemagne, en Irlande, au Portugal, en Italie, aux Pays-Bas et en Espagne.

La soirée se déroulera de la façon suivante :

déambulation musicale sous forme de 4 concerts flash dans le Musée, puis grand concert dans la grange et pour finir, mini bal folk.

6€ en prévente, 8 € sur place

CONCERT à 20H30 6/8 €
Rés. 03 28 44 20 04



16/05

CONCERT DE CHANSON FRANCAISE à 20h30
CLARIE ET BREVES RENCONTRES

Reprises et compositions sur des airs de Barbara, Brel, Brassens, Ferrat, Moustaki. Une voix, deux guitares et un accordéon pour les passionnés de textes tendres, durs, ou humoristiques.

TARIF : 6 €

CONCERT à 20 H 30
Rés. 03 28 44 20 04



30/05

THEATRE DE BOULEVARD :
LES DEUX AMIS et FEU LA MERE DE MADAME DE
FEYDEAU

Les pièces de Feydeau sont des feux d'artifice de drôlerie, des situations aussi amusantes qu'extravagantes, avec des ménages et des époux sans caractère, des cocottes au grand cœur, des célibataires hâbleurs, sur lesquels l'auteur a bâti son comique.

TARIF : 6€

THEATRE à 20H30
Rés. 03 28 44 20 04



13/06

THEATRE : L'ABRIBUS une pièce de Philippe ELNO

Une star du showbiz un brin hystérique, hypocondriaque, angoissée, voiture et GPS en panne, larguée en rase campagne où même son portable ne capte pas... Un apiculteur aux allures de sage, solitaire, nonchalant.

Tous deux condamnés à attendre un bus qui ne passera qu'après la décrue. Ils n'ont rien en commun mais leur rencontre auprès d'un abribus perdu au milieu de nulle part va changer le cours de leurs vies... Une confrontation improbable au goût de miel, d'humour et de tendresse.

TARIF : 6€

THEATRE à 20H30
Rés. 03 28 44 20 04



Musée de la Vie Rurale

Demandez le programme! LES JOURNEES à THEME

03/05

METIERS D'AUTREFOIS de 14h à 19h Pour ce rendez-vous annuel tout revit dans le Musée. Une équipe de 50 bénévoles se met au travail devant vous dans les différents ateliers reconstitués. Retraités des anciens métiers ou artisans en activité, tous mettent à l'honneur les métiers et les savoir-faire. **Plus d'une trentaine d'activités sont proposées à la découverte !**

GRATUIT



07/06

FETE DU CHEVAL DE TRAIT DE 15 h à 19h

La traditionnelle fête du Cheval de Trait se déroulera de 15h à 19h au Musée. Elle est l'occasion pour les propriétaires de présenter leurs chevaux et de les faire évoluer devant le public. L'après-midi se déroulera selon le programme suivant :

De 15 h à 18h : ferrage et parage des sabots, tressage de crinières. Des chevaux, des poulains seront présents dans l'écurie, dans la pâture.

17h : défilé de voitures hippomobiles : calèches, carrioles, charrettes, le fil conducteur des saynettes sera l'histoire d'un paysan de 1900 dont on suivra la vie.

A 18 heures, mise en place de la parade qui fera évoluer plusieurs chevaux ensemble.

GRATUIT



05/07

FETE DES JEUX EN FAMILLE DE 15 h à 19h

Vous voulez vous initier aux jeux traditionnels de la région ? Venez au Musée de 15h à 19h, des équipes vous accueilleront pour un après-midi récréatif parmi des dizaines de jeux différents, pour les petits et les grands. Tir à l'arc, javelot, boules flamandes...

En plus de tous les jeux de cafés et de ducasse disposés dans le Musée et dans la cour (plus de trente) deux associations vous feront découvrir et pratiquer des jeux du monde et des jeux de réflexion : l'association Well Ouëj qui gère le Musée du Jeu de Loon-Plage, et l'association I.G.O.R. (Ici Généralement On Réfléchit).



GRATUIT

Musée de la Vie Rurale

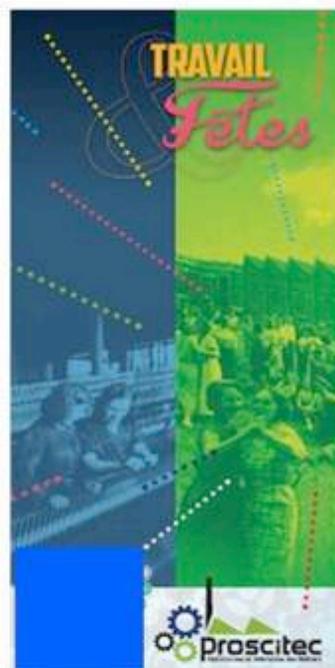
Demandez le programme!
LES EXPOSITIONS

Musée de la Vie Rurale - Steenwerck

du 5 Avril
au 29 Nov.
2015



Saint, Quel Métier !



Les Saints Patrons des métiers



Le travail, c'est la sainteté !
30 ARTISTES EXPOSENT SUR CE THEME

Promenade contée

Familiale à Steenwerck

Le 27 juin 2015

13^{ème} Edition

Départs échelonnés depuis la
Maison Decanter
dès 18h00



Conte à tous vents



Adultes : 4 €

Enfants + de 7 ans : 2 €

Circuit unique : 6 km

IPNS



Réservation indispensable : 03.28.49.94.07

La rencontre avec Amandine Dhée et Mario Campana

le vendredi 10 avril, nous avons été très heureux d'accueillir Amandine Dhée et Mario Campana, auteurs en résidence à Bailleul et à la Villa Mt Noir.

Pendant plus d'une heure nous avons pu échanger autour de l'histoire de notre territoire avec les deux auteurs, et sur le thème de la folie cher à l'écrivain Mario Campana. Une fois de plus preuve à été faite qu'une rencontre littéraire peut être conviviale, enrichissante et nullement ennuyeuse...

Pour clôturer cette sympathique soirée nous avons partagé le brunch du terroir !



Dans le cadre « la littérature ça n'arrive pas qu'aux autres » organisé par la ville de Bailleul Une animation du réseau de la Serpentine



Les livres d'Amandine Dhée et Mario Campana sont disponibles à la médiathèque...

Sélection du moment : à découvrir....



Elea Diffusion est une activité de diffusion-distribution de l'édition indépendante Elle regroupe une trentaine d'éditeurs indépendants du Nord Pas-de-Calais mais aussi d'autres régions de France et de Belgique.

- Tétrás magic : Albums jeunesse, BD
- Inventit : Beaux arts,
- La Contre allée : document, roman,
- Ma Petite Croquette :Albums jeunesse
- Rouge Safran : album, roman jeunesse
- Le Marais du Livre : roman....
- Les Carnets du Dessert de Lune : poésie
- Et beaucoup d'autres....



Zoom sur la bande dessinée de reportage....



Jusqu'au mois de juillet
Malle prêtée par la Médiathèque
départementale du Nord

Soyez curieux....
Venez les emprunter....



**Coup de cœur
Pour
Jo Sacco**

Joe Sacco, né le 2 octobre 1960 sur l'Île de Malte est un auteur de bandes dessinées travaillant aux États-Unis.



En 1992, il visite la Palestine et s'intéresse à la situation des réfugiés dont il tire une série de bandes dessinées, éditées en français en deux albums : Cette œuvre étonnante fait de lui l'inventeur du journalisme d'immersion en bandes dessinées. L'œuvre de Joe Sacco n'a pas d'équivalent dans le monde de la bande dessinée et évoque plutôt le parcours des journalistes-aventuriers du début du XXe siècle. Toujours soucieux de montrer l'humain derrière les grands événements, Joe Sacco permet à ses lecteurs de décrypter l'actualité. Son dessin est soucieux de détails évocateurs et sert parfaitement son propos.



À noter dans vos agendas....

Et si nous faisons connaissance !!!

Nous vous invitons à venir nous rencontrer. Un moment pour se connaître, découvrir la Médiathèque et partager ensemble un pot de bienvenue le :

Samedi 6 juin 2015 – à partir de 11H

Médiathèque de la Croix du Bac : 3 Rue de Bac Saint Maur

Jeudi 30 avril 2015 ***De*** 14h à 16h

Ateliers autour des mots et des expressions de la langue française (pour les enfants de 6-10 ans)

"Mettre les pieds sous la table"

"Avoir du plomb dans l'aile"

**M
O
T
S
E
T
M
O
S**



**R
E
S
O
U
R
C
E
S**

Avec la malle à mots, nous aurons le plaisir de voir pousser la créativité de chacun.

Et nouveautés sur nos étagères : Marc Lévy « Elle et lui », Guillaume Musso « L'instant présent » et de nombreux livres du « terroir », des policiers avec « Temps glaciaires » de Fred Vargas

Pour les grands ados et jeunes adultes : La série « After » d'Anna Todd (4 tomes)

Pour les plus jeunes : « Violetta » entre en scène !



L'U.S.C. VOUS FAIT PARLER



EXPOSITION sur LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Du 4 mai au 1^{er} juin
A la Mairie de Steenwerck

“ Toute personne a droit à la liberté d'expression [...] sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques. ”

CEDH, Article 10 alinéa 1^{er}

Soirée Ciné-Débat

Diffusion du film

Caricaturistes :

Fantassins de la démocratie

Rencontres avec

Membres d'Amnesty International

Vendredi 15 Mai A 19^H00

Mairie de Steenwerck

27, Grand'place

1^{er} Étage salle de gauche

59181 STEENWERCK

Pour plus d'informations :
us.canettes@laposte.net



Entrée libre

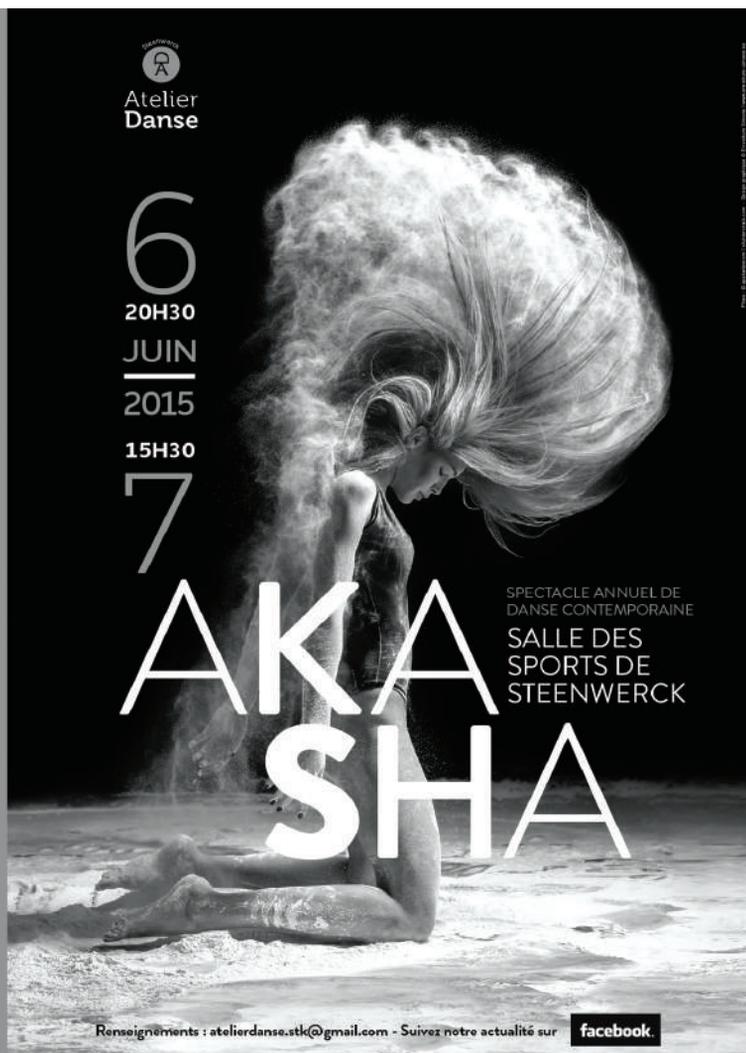


Steenwerck



Atelier
Danse

~~~~~  
Spectacle  
2015  
de  
l'Atelier  
Danse  
—  
6 et 7 juin  
~~~~~



MISE EN VENTE DES BILLETS :

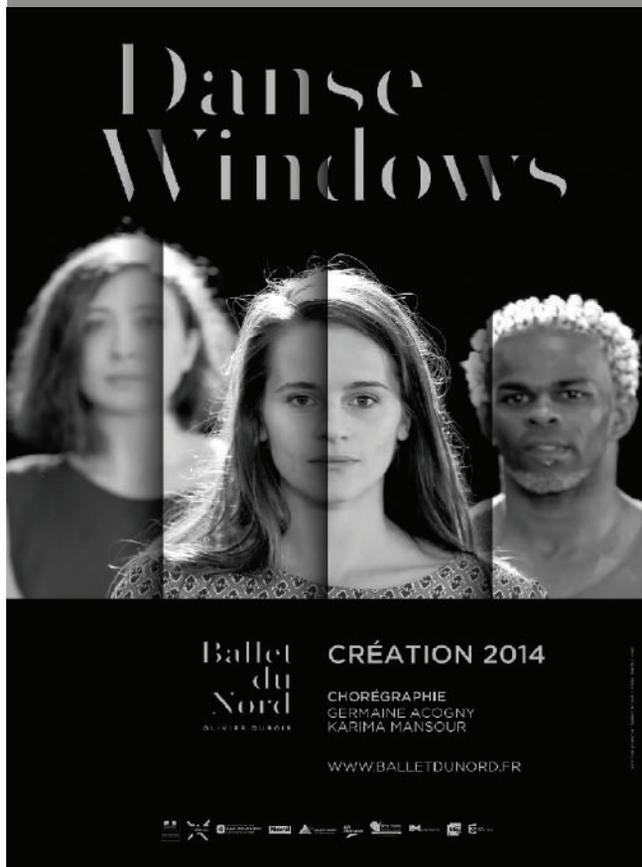
mardi 26 mai de 18h30 à 19h30 | **mercredi 27 mai** de 16h00 à 18h30
vendredi 29 mai de 19h30 à 20h00

LES TARIFS :

1 représentation : **Adulte : 7€ / -12 ans : 4€**
2 représentations : **Adulte : 10€ / -12 ans : 6€**

Jeudi 18 juin à 20h00
Steenwerck
Entrée libre

Samedi 20 juin
de 14h00 à 18h00
Steenwerck



© Frédéric Iovino



Nous recevons à nouveau le Centre Chorégraphique de Roubaix dans le cadre du Projet DanseWindows, qui a pour vocation de faire découvrir la danse contemporaine en diffusant les pièces chorégraphiques dans des lieux non dédiés au spectacle vivant.

Cette édition a laissé carte blanche à deux chorégraphes africaines de renommée internationale : Karima Masour, Directrice Artistique du Centre de Danse Contemporaine du Caire, et Germaine Acogny, danseuse mythique de Maurice Béjart, chorégraphe et directrice de l'École des Sables de Dakar au Sénégal. Elles nous proposent deux duos autour de la thématique de la jeunesse et de la quête d'identité. La représentation sera suivie d'un échange avec les artistes.

RÉSERVATIONS AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME : 03 28 44 20 04

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
T. 06 76 06 51 83 - atelierdanse.stk@gmail.com

suivez notre
actualité sur
facebook

Céline Maufroid, interprète de nombreuses chorégraphies de Carolyn Carlson, revient à Steenwerck pour animer un stage autour de "Now" la dernière création de Carolyn Carlson.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Les journées Portes Ouvertes auront lieu pendant la dernière semaine de juin aux horaires habituels et vous permettront de découvrir comment se déroule un cours de danse et pourquoi pas de faire un essai si l'envie vous prenait.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus :
MARDI 23 JUIN DE 17H30 À 19H30
MERCREDI 24 JUIN DE 15H00 À 19H00
VENDREDI 26 JUIN DE 18H00 À 22H30.



BREVET CYCLOTOURISTE DE STEENWERCK

ORGANISÉ

LE VENDREDI 8 MAI 2015

PAR

LA ROUE LIBRE

WWW.larouelibre-steenwerck.fr

Des nouveaux circuits

Route : 25 - 60 et 80 kms

VTT : 20-40 et 55 kms

Inscription : 2€50 / -14 ans : 1 €00

Départ

De 7h30 à 10h00 du

Musée de la Vie Rurale

Ravitaillement : L'inscription donne droit à un sandwich et une boisson à l'arrivée. Des points de ravitaillement seront aussi sur les circuits (pas de ravitaillement pour le circuit de 25 kms route et le circuit de 20 kms VTT).

Règlement du brevet :

- Parcourir à vélo un circuit route ou VTT à allure libre sans imposition de temps.
- La participation au brevet se fait sous l'entière responsabilité des cyclotouristes inscrits, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi ou occasionné. De ce fait, chaque cyclo est tenu d'être assuré personnellement et de respecter le code de la route.
- Aucun classement ne sera fait
- Les clubs les mieux représentés recevront une coupe.

Nouveau cette année :

LE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2015

Randonnées VTT et pédestre.
Départ de la salle des sports.



La 40^{ème} édition des 100 km... c'est (presque) demain !

Parmi de nombreux messages de sympathie, voici pour commencer un petit extrait du livre d'Or 2014 :

« ... En 3 ans, le parcours a changé, mais l'état d'esprit reste toujours le même.

Merci aux organisateurs bénévoles de pouvoir nous offrir chaque année cette belle épreuve.

Merci également aux riverains qui nous ont encouragés et laissé leurs éclairages extérieurs allumés toute la nuit.

Ça fait vraiment du bien de savoir que l'on est pas seul dans la nuit noire.»

Nous voici à trois semaines d'un évènement attendu à Steenwerck. Bientôt le village va vibrer pour la quarantième fois au rythme de l'épreuve. Bientôt nous en ferons le bilan, un bilan dans lequel de nombreux bénévoles et riverains auront donné sans compter, un bilan fait de stocks d'oranges, de tee-shirts, d'ampoules, de jambes à masser, de listings, de joies, de larmes, de joies et de larmes en même temps , d'insomnie...

Mais pourquoi tant d'énergie et d'acharnement ? A ce jour, vous êtes déjà nombreux (plus nombreux que ces dernières années) à vous être inscrits à une des épreuves ou en tant que bénévoles, preuve que cette énergie et cet acharnement sont partagés, demandés, et que personne ne veut surtout ne rien manquer de la fête !

Faisons à présent un zoom sur certains points de l'édition 2015 :

Les bénévoles :

Bon remplissage du planning, mais de nombreux postes sont encore vacants. L'effectif est encore insuffisant pour le moment. Ne tardez pas à vous inscrire pour avoir le choix de la fonction, du lieu ou de la tranche horaire. Cette année la réunion des bénévoles habituellement tenue la veille de l'épreuve sera avancée au vendredi 24 avril (19h en mairie).

Course des jeunes (de 7 à 15 ans) :

Ne vous inscrivez pas à la dernière minute, n'attendez pas pour obtenir le certificat médical indispensable. Une boîte aux lettres située 8 rue du Tilleul Dauchy n'attend plus que vos inscriptions jusqu'au 13 mai. Les inscriptions seront encore possibles sur la grand-place (près du départ) le jeudi 14 mai de 14 à 16h, mais il y aura sans doute du monde !

Personnes ayant des compétences médicales (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, secouristes...)

Leur participation bénévole est indispensable pour que l'épreuve se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. A ce jour leur nombre est insuffisant. Alors si vous exercez une profession de santé, ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait apporter sa collaboration en ce domaine, nous comptons sur vous.

Musiciens, artistes en tout genre :

Vous êtes musicien, artiste, jongleur, ... l'ambiance à l'occasion des 100 km se prête particulièrement à toute forme d'animation, et le public vous est acquis à l'avance ! N'hésitez pas à nous contacter pour faire une proposition : spectacle de rue, solo, bœuf, etc.

Ensemble, nous pourrons faire de cette 40^{ème} édition un grand moment qui marquera l'histoire ! Merci à tous.

Le comité d'organisation

<http://100kmsteenwerck.fr/>

BCS NEWS

avril 2015



#BCSTEENWERCK

Le BCS prépare déjà la saison prochaine !

La saison sportive 2014/2015, synonyme de première saison dans la nouvelle salle omnisports, se termine très prochainement, mais déjà le Basket Club Steenwerckois prépare la prochaine ! Une saison notamment marquée par les bonnes performances des Seniors Garçons et Filles, mais également par le lancement à mi-saison de nouvelles catégories. Point sur l'actualité du BCS.

Le BCS offre la licence d'été pour les basketteurs en herbe !

Dans le cadre de la gratuité des licences de la Fédération Française de Basket-Ball depuis le 1er avril 2015, le BCS offre la possibilité aux catégories Baby-Basket, Ecole de Basket, Mini-Poussins (es), Poussins (es) de pratiquer le basket GRATUITEMENT jusqu'à fin juin 2015.



Les catégories mixtes : baby-basket (enfants nés en 2010), école de basket (enfants nés en 2008/2009) et mini-poussins (enfants nés en 2006/2007)

Les catégories poussins et poussines (enfants nés en 2004/2005)



bcsteenwerck@orange.fr / Contact : G. Labalette ou A. Debruyne

Les horaires d'entraînements

Baby-basket (mixte) : mercredi de 14h15 à 15h15
Ecole de Basket (mixte) : mercredi de 15h15 à 16h30
Mini-poussins (mixte) : mercredi de 16h30 à 18h
Poussines : vendredi de 18h à 19h30
Poussins : mercredi de 16h30 à 18h



L'ensemble de ces catégories est encadré par des entraîneurs expérimentés et/ou diplômés.

Tu aimes le basket et as un goût prononcé pour le sport d'équipe, le tout dans une ambiance conviviale et détendue ? N'hésite plus ! Viens directement à la salle omnisports lors de ton jour d'entraînement ou contactes-nous par mail sur bcsteenwerck@orange.fr

Plus d'infos sur le BCS : bcsteenwerck.wix.com



BCSTEENWERCK

BCS NEWS

avril 2015



#BCSTEENWERCK

Nous recherchons de nouveaux entraîneurs...

Comme vous le savez, un club de sport ne peut fonctionner sans forces vives. Au basket, c'est l'encadrement dès le plus jeune âge qui prime. Notre équipe est solide mais se doit d'être étoffée pour répondre aux besoins croissants de nos différentes catégories d'âges. Dans un club bénévole comme le BCS, toute aide est bonne à prendre !

Vous souhaitez nous aider à encadrer nos équipes ?

Pour cela, c'est très simple! Une seule qualité requise : aimer le basket et vouloir transmettre sa passion. A Steenwerck, certains entraîneurs sont diplômés, d'autres non, mais tous se retrouvent autour d'un club familial et convivial. Alors si vous souhaitez nous aider, encadrer une équipe, épauler un entraîneur ou nous apporter votre aide de quelque manière que ce soit, nous vous accueillerons à bras ouverts !

Merci d'avance pour votre aide.



bcsteenwerck@orange.fr / Contact : A. Debruyne



Les événements à venir pour la fin de saison

Un **tournoi inter-clubs Ecole de Basket** sera organisé à Steenwerck le **samedi 16 mai**, à partir de 14 heures. Venez nombreux supporter nos jeunes basketteurs !

L'**Assemblée Générale du BCS** se tiendra à la Maison Decanter de Steenwerck le **vendredi 5 juin**, à 19 heures. L'occasion de faire le point sur la saison écoulée, de découvrir le club mais également de venir chercher votre dossier d'inscription.

Le **Barbecue Annuel** (réservé aux licenciés et leurs familles) aura lieu le dimanche 7 juin, également à la Maison Decanter de Steenwerck.



Plus d'infos sur le BCS : bcsteenwerck.wix.com



BCSTEENWERCK

4 L TROPHY 2015



Partis de STEENWERCK le 17 février dernier, notre raid humanitaire a réellement commencé à BIARRITZ. Nous avons traversé tout l'Espagne pour enfin arrivé au Maroc où un road book nous attendait pour nous mettre sur les pistes. Nous sommes revenus à Steenwerck le 04 mars après avoir parcouru au total 8475 km.

Nous voulions, par ces quelques phrases, remercier la Mairie de Steenwerck, la Paroisse Notre -Dame du Fief en Flandres mais aussi toutes les entreprises de Steenwerck et des environs ainsi que tous les anonymes qui nous ont aidé (que ce soit sous forme de sponsorings, de dons, de denrées alimentaires et/ou de fournitures scolaires).

Enfin, nous tenions à remercier tout particulièrement nos proches qui nous ont soutenus durant cette formidable aventure...

ENCORE MERCI A VOUS TOUS

Corentin BOULET

Louis ROMMELAERE

STEENWERCK

Dimanche 26 avril
Salle des sports

Ouverture des portes 13h30 - Début des jeux 15h

Réservation souhaitée au 06-16- 63-59-55

Mise en place d'un

coin des enfants

**Bons achats
valeur 1000 €**

Nous nous
réserveons le
droit d'adapter
les gains en
fonction du
nombre de
participants.



Sponsorisation NICOLAS
"Les nuits Blanches"

Organisation:



Un défi un espoir pour la vie

Buvette et petite restauration sur place. IPNS

Communication de la Préfecture du Nord

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Décret n° 2014-1661 du 29 décembre 2014 prolongeant le délai de validité des permis de construire, des permis d'aménager, des permis de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable

NOR : ETL1423334D

Publics concernés : Etat, collectivités territoriales, particuliers, entreprises, professionnels de l'aménagement et de la construction.

Objet : allongement de la durée de validité des autorisations d'urbanisme.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent décret sont applicables aux autorisations d'urbanisme en cours de validité à la date de publication du décret au Journal officiel de la République française. Elles s'appliquent également aux autorisations d'urbanisme qui interviendront à compter de cette date jusqu'au 31 décembre 2015 inclus.

Notice : le décret prévoit de déroger, transitoirement, aux articles R.424-17 et R.424-18 du code de l'urbanisme, afin de porter de deux ans à trois ans, prorogeable un an, le délai de validité des autorisations d'urbanisme. S'agissant des autorisations d'urbanisme en cours de validité à la date de publication du décret et ayant fait l'objet d'une prorogation avant cette date, la date de péremption de la décision est toutefois repoussée d'une seule année.

Références : les dispositions du code de l'urbanisme auxquelles il est dérogé au titre du présent décret peuvent être consultées sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.* 424-17 et R.* 424-18 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 6 novembre 2014 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Par dérogation aux dispositions figurant aux premier et troisième alinéas de l'article R.* 424-17 et à l'article R.* 424-18 du code de l'urbanisme, le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration intervenus au plus tard le 31 décembre 2015 est porté à trois ans.

Cette disposition ne fait pas obstacle à la prorogation de ces autorisations dans les conditions définies aux articles R.* 424-21 à R.* 424-23 du même code.

Art. 2. – Le présent décret s'applique aux autorisations en cours de validité à la date de sa publication.

Lorsque ces autorisations ont fait l'objet, avant cette date, d'une prorogation dans les conditions définies aux articles R.* 424-21 à R.* 424-23, le délai de validité résultant de cette prorogation est majoré d'un an.

Art. 3. – La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 décembre 2014.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*La ministre du logement,
de l'égalité des territoires
et de la ruralité,*

SYLVIA PINEL

Prochain Journal de Steenwerck

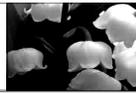
Pour le prochain numéro du journal de Steenwerck, les articles doivent être déposés en Mairie au plus tard le 17 août 2015.

Il est souhaitable de les envoyer directement par mail sous format PDF à l'adresse suivante : markmazieres@yahoo.fr

Les événements à Steenwerck



Mai



Vendredi 1er

Contes à tous vents
Histoires d'un soir
Musée de la Vie Rurale

Samedi 2

Musique au Musée
Musée de la Vie Rurale

Dimanche 3

Métiers d'autrefois
Musée de la Vie Rurale

Cérémonie du 8 mai. *Mairie*

Vendredi 8

Vendredi 8

Brevet
La Roue Libre
Musée de la Vie Rurale

Barbecue
La Roue Libre
Maison Decanter

Vendredi 8

Mercredi 13

100 km à pied

Judi 14

Professions de Foi

Samedi 16

Dimanche 17

Don du Sang
Salle St Joseph

Dimanche 17

Mardi 19

Rencontres chantantes

Samedi 23

Jumelage Amis de Becke
Maison du Temps Libre

Dimanche 24

Concours de boules
pétanque et quilles
Hangars Dutrie

Dimanche 24

Vendredi 29

Soirée des bénévoles 100 km
Ancienne Salle des sports

Biennale de la Céramique
Les Iris
Maison Decanter

Samedi 30

Dimanche 31

Samedi 30

Fête des Mères
Maison de retraite
Maison Decanter

Dimanche 31

Premières communions



Juillet



Dimanche 5

Jeux en famille
Musée de la Vie Rurale

Don du Sang
Salle St Joseph

Dimanche 12

Fête Nationale. *Mairie*

Lundi 13

Dimanche 19

Archers. Tirs Nature
Hangars Dutrie



Juin



Contes à tous vents
Histoires d'un soir
Musée de la Vie Rurale

Vendredi 5

Vendredi 5

A.G. BCS
Maison Decanter

Gala de Danse
Ancienne Salle des sports

Samedi 6

Dimanche 7

Dimanche 7

Fête du cheval de trait
Musée de la Vie Rurale

Dimanche 7

Barbecue BCS
Maison Decanter

Vendredi 12

A.G. 100 km
Maison Decanter

Kermesse Ecole St Joseph
Ancienne Salle des sports

Samedi 13

Samedi 20

Fête de la Musique

Samedi 20

A.G. Judo
Salle omnisport (Dutrie)

Samedi 20

Fête de la JSS

Dimanche 21

Dimanche 21

Kermesse Ecole Jean Monnet
Ancienne Salle des sports

Samedi 27

Kermesse Ecole du Tilleul
Maison du Temps Libre

Samedi 27

Promenade contée
Maison Decanter

Dimanche 28

Finale tournoi de tennis
Ancienne Salle des sports



Août



Produits du Terroir
Musée de la Vie Rurale

Dimanche 16

ENGAGEMENT de PARTICIPATION AUX CONCOURS DES JARDINS FLEURIS

Je soussignée.....

demeurant à STEENWERCK

Rue.....N°.....

Tél :

m'engage à participer au concours des jardins fleuris 2015 dans la catégorie suivante (ne choisir qu'une seule catégorie) :

- Maisons avec jardin (visible de la rue)
- Maisons avec jardinet (jardin ne dépassant pas la largeur de la façade, garage compris et 6m de profondeur)
- Fenêtres et façades (fleurissement sur la façade et les fenêtres, sans massif en pleine terre)
- Balcons et terrasses
- Commerces et Entreprises (sauf professions horticoles, fleuristes et grainetiers)
- Cafés – Hôtels – Restaurants
- Fermes (en activité)
- Décor floral sur la voie publique
- Cour fleurie

Fait à STEENWERCK le.....

Signature

Bulletin à déposer en Mairie au plus tard le 23 mai 2015

Pour faciliter le passage du jury, il est important que chaque maison possède un numéro de voirie visible de la rue